



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

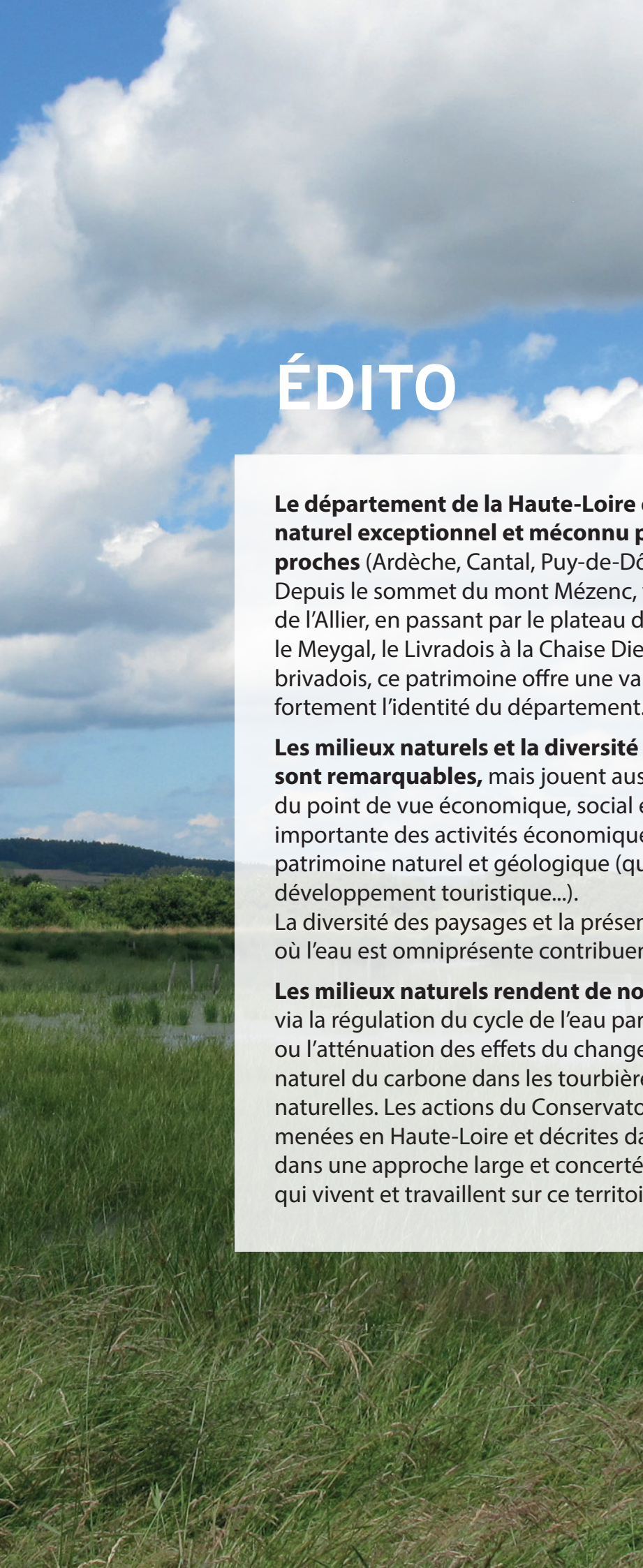


Les actions

du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

dans le département de la Haute-Loire





ÉDITO

Le département de la Haute-Loire est riche d'un patrimoine naturel exceptionnel et méconnu par rapport à ses voisins proches (Ardèche, Cantal, Puy-de-Dôme).

Depuis le sommet du mont Mézenc, vers les gorges de la Loire et de l'Allier, en passant par le plateau du Devès, le bassin du Puy-en-Velay, le Meygal, le Livradois à la Chaise Dieu ou encore le Val d'Allier brivadois, ce patrimoine offre une variété de paysages, marquant fortement l'identité du département.

Les milieux naturels et la diversité des espèces qui les composent sont remarquables, mais jouent aussi un rôle aujourd'hui reconnu du point de vue économique, social et environnemental. Une partie importante des activités économiques du département est liée au patrimoine naturel et géologique (qualité des produits agricoles, développement touristique...).

La diversité des paysages et la présence d'une nature encore préservée où l'eau est omniprésente contribuent au bien-être des habitants.

Les milieux naturels rendent de nombreux services à la société, via la régulation du cycle de l'eau par les réseaux de zones humides, ou l'atténuation des effets du changement climatique par le stockage naturel du carbone dans les tourbières, les sols forestiers et les prairies naturelles. Les actions du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne menées en Haute-Loire et décrites dans ce document s'inscrivent dans une approche large et concertée avec les hommes et les femmes qui vivent et travaillent sur ce territoire.

SOMMAIRE



ÉDITO	2
--------------------	---

LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'Auvergne, 30 ANS D'IMPLICATION SUR LES TERRITOIRES

Une stratégie autour de trois axes	4
Le CEN Auvergne en quelques chiffres.....	5
Un réseau régional et national	5
Une équipe technique spécialisée	6
Une association au plus près des territoires.....	7
L'assise citoyenne, ADN du CEN Auvergne	7

LES PRINCIPALES ACTIONS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

La préservation d'un réseau de sites par la maîtrise foncière et d'usage	8
L'appui aux politiques publiques en faveur de la biodiversité	9
Le CEN Auvergne à Chavaniac-Lafayette	9
Les marais et les tourbières	10
Les lacs de chaux.....	12
Les sites à chauves-souris.....	14
Les milieux thermophiles	16
Les milieux alluviaux.....	18
Les vieilles forêts	20
Les vergers	22

L'APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

L'accompagnement des gestionnaires et collectivités pour la préservation des zones humides	23
Le réseau Natura 2000	25
Les Espaces Naturels Sensibles	25
L'appui à la mise en œuvre des mesures compensatoires	26

VALORISATION ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Les Plans Régionaux d'Actions (PRA) en faveur des espèces menacées	27
Des semences locales pour nos prairies	28

NOS PARTENAIRES	30
------------------------------	----

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

Plus de 30 ans d'implication sur les territoires

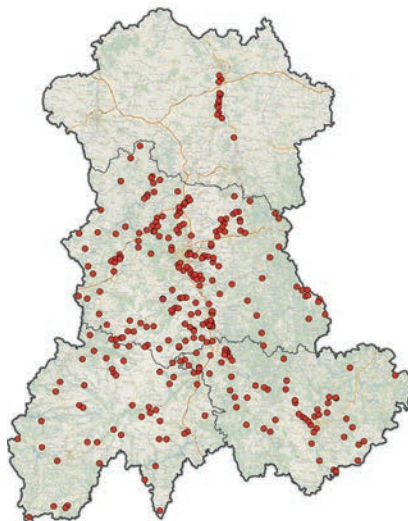
Depuis 1989, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Auvergne s'investit dans la préservation des espèces, des habitats naturels ou aménagés par l'Homme, de la biodiversité et des paysages en Auvergne. Par la constitution d'un réseau de sites via la maîtrise foncière et d'usage, il protège et valorise le patrimoine naturel comme véritable bien commun.

UNE STRATÉGIE D'ACTION AUTOUR DE TROIS AXES

PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES PAR LA MAÎTRISE FONCIÈRE ET D'USAGE

Constitué de près de 281 sites et couvrant plus de 3029 hectares sur le Puy-de-Dôme,

la Haute-Loire et le Cantal, le réseau de sites du CEN Auvergne couvre différents types de milieux : landes et tourbières d'altitude, lacs de chaux et marais de plaine, vallée alluviale de l'Allier, forêts de montagne, de plaine et des bords de cours d'eau, pelouses et landes sèches, sites géologiques, vergers conservatoires de variétés fruitières anciennes. Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs et nombre d'entre eux sont aménagés pour l'accueil du public.



VALORISATION, PARTAGE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

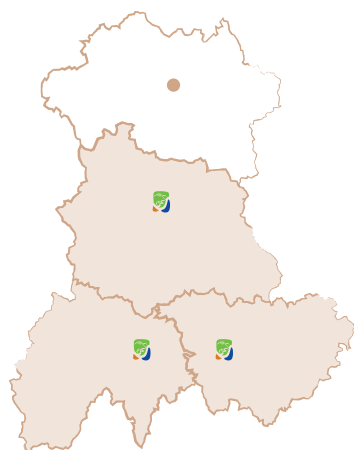
Le CEN Auvergne s'attache à **sensibiliser le plus grand nombre sur les questions de biodiversité**, avec notamment une mission importante d'information et de formation auprès des étudiants, des socioprofessionnels et des entreprises. Son action s'étend également sur **le pilotage d'actions régionales** comme l'information et la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes, le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion (ZNIEFF, etc.) ou encore **la coordination des actions** en faveur de certaines espèces menacées (PNA, etc.).



APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

En tant qu'expert membre de nombreux comités pour l'État et les collectivités locales, **le CEN Auvergne accompagne et soutient les politiques publiques** en proposant des actions positives à conduire sur les territoires. Il intervient également comme **opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre**, en animant des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des sites Natura 2000 ou des Contrats Territoriaux ou en étant par exemple gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale (RNR).

LE CEN AUVERGNE EN QUELQUES CHIFFRES



Sièges et pôles territoriaux
● CEN Allier

297
SITES NATURELS GÉRÉS

3029 HECTARES PROTÉGÉS

49 SALARIÉS + **330** BÉNÉVOLES + **568** ADHÉRENTS



UN RÉSEAU RÉGIONAL ET NATIONAL

Au niveau Auvergne-Rhône-Alpes, **six Conservatoire d'espaces naturels travaillent en réseau**. Accompagnant les politiques de la Région (*SRADET, Réserve Naturelle Régionale, attractivité et vie économique des territoires, tourisme, agriculture*) et de l'État, ils réunissent 200 salariés et accueillent plus de 150 000 visiteurs sur leurs 670 sites.

Premier réseau de gestionnaires d'espaces naturels depuis 40 ans en France et outre-mer, les Conservatoires d'espaces naturels disposent d'un savoir-faire historique et unique au service de la protection de l'environnement et de la préservation du patrimoine naturel. Ils sont à l'initiative de la création en 2023 de la Fondation « Espaces naturels de France » pour recevoir les dons et legs.



▲ Séminaire des Conservatoires d'espaces naturels à Clermont-Ferrand (2017)

En bref

ACTEUR DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

- Un budget de 3 millions d'euros environ : 55 % via des subventions, 45 % via des prestations
- Un budget équilibré entre fonds européens (*FEDER, FEADER, etc.*), État, Région, Départements, Communes et EPCI, Agences de l'eau, financeurs privés (*entreprises, citoyens, etc.*)

UNE ACTION RECONNUE PAR DEUX AGRÈMENTS

- Le CEN Auvergne est agréé par l'État et la Région comme « Conservatoire d'espaces naturels » (*article L414-11 du Code de l'environnement*)
- L'action du CEN Auvergne intervient dans le cadre de la Protection de l'environnement (*article L 141-1 du Code de l'environnement*), agrément délivré par l'État

MEMBRE DU RÉSEAU NATIONAL DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

- 24 Conservatoires d'espaces naturels
- 4 500 sites naturels gérés
- 1 200 salariés
- 1 500 bénévoles
- 10 000 adhérents

 **Conservatoires d'espaces naturels**

www.reseau-cen.org

UNE ÉQUIPE TECHNIQUE SPÉCIALISÉE

Le siège du CEN Auvergne est basé à Mozac (63). L'association possède également des pôles départementaux pour être au plus proche des territoires sur lesquels elle travaille.

L'équipe scientifique



Les salariés scientifiques ont une formation universitaire spécialisée en environnement ou de type école d'ingénieurs. Chacun ayant des compétences spécifiques (*chauves-souris, libellules, botanique, forêts, etc.*), ils forment **un groupe d'experts reconnus au champ d'intervention multidisciplinaire**. Au contact des acteurs locaux, leur connaissance du terrain les amène à jouer **un rôle de médiateur pour concilier développement du territoire et enjeux de préservation**.

Le CEN Auvergne fait également appel à des **experts extérieurs** pour un certain nombre de groupes faunistiques ou floristiques ou pour le fonctionnement de certains milieux naturels.

L'équipe de gestion



L'équipe de gestion du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est **spécialisée dans l'encadrement et la mise en œuvre de travaux d'entretien ou de restauration** de milieux naturels nécessitant une technicité particulière : mise en sécurité de cavités, suppression de remblais en zones humides, pose de clôtures, aménagements agricoles...

Le service administratif, financier et ressources humaines

L'équipe administrative est au cœur du fonctionnement de l'association : **organiser, gérer la comptabilité, accompagner les équipes sur le montage de dossiers, accueillir au téléphone ou dans les locaux...**

Le service communication, vie associative et bénévole, animation



Valoriser les actions mises en œuvre par le CEN Auvergne, susciter l'adhésion, animer la vie associative et bénévole, sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de préservation de la nature : telles sont les missions réalisées par l'équipe du service, pour venir en appui sur les projets de territoire.

UNE ASSOCIATION AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Depuis 2024, le pôle territorial Haute-Loire est implanté à Langeac.



► Sandra Ferraroli

Responsable du pôle territorial Haute-Loire

Tél. : 09 74 13 43 92 | Courriel : sandra.ferraroli@cen-auvergne.fr



► Delphine Bénard

Chargée de projets

Tél. : 09 70 75 04 97

Courriel : delphine.benard@cen-auvergne.fr



► Othilie Pernot

Chargée d'études

Tél. : 09 71 11 21 33

Courriel : othilie.pernot@cen-auvergne.fr



► Guillaume Chevallier

Chargé de projets

Tél. : 09 74 36 67 75 - 06 07 28 92 19

Courriel : guillaume.chevallier@cen-auvergne.fr



► Julia Rance

Chargée de projets

Tél. : 09 74 36 67 76 - 06 07 37 61 80

Courriel : julia.rance@cen-auvergne.fr



► Lorène Gachet

Chargée d'animation nature

Tél. : 09 71 11 21 32 - 06 07 42 97 79

Courriel : lorene.gachet@cen-auvergne.fr



► Céline Roubinet

Chargée de projets

Tél. : 04 71 74 62 21 - 07 85 68 10 74

Courriel : celine.roubinet@cen-auvergne.fr



► Jean-Adrien Neyrou

Chargé d'études

Tél. : 09 74 13 43 91 - 07 82 65 32 69

Courriel : jean-adrien.neyrou@cen-auvergne.fr



► Aurélie Soissons

Chargée de projets

Tél. : 09 70 75 04 98

Courriel : aurelie.soissons@cen-auvergne.fr



► Marion Parrot-Gibert

Chargée de projets

Tél. : 09 70 75 04 99 - 06 52 13 87 67

Courriel : marion.parrot-gibert@cen-auvergne.fr

L'ASSISE CITOYENNE, ADN DU CEN AUVERGNE

Fort de sa culture associative, **le CEN Auvergne bénéficie du soutien et de l'engagement de ses adhérents.**

Qu'ils soient membres du conseil d'administration ou du conseil scientifique, conservateurs et conservatrices de sites ou encore bénévoles sur le terrain, ce sont près de 330 bénévoles qui s'impliquent au quotidien pour la préservation de la biodiversité.

Aujourd'hui, le bénévolat au CEN Auvergne représente près de 5 400 heures par an et se décline sous toutes ses formes (*participation à des chantiers, réalisation d'inventaires naturalistes, reportage photos, tenue de stands, etc.*).



▲ Marathon naturaliste en Haute-Loire

Les principales actions

dans le département de la Haute-Loire

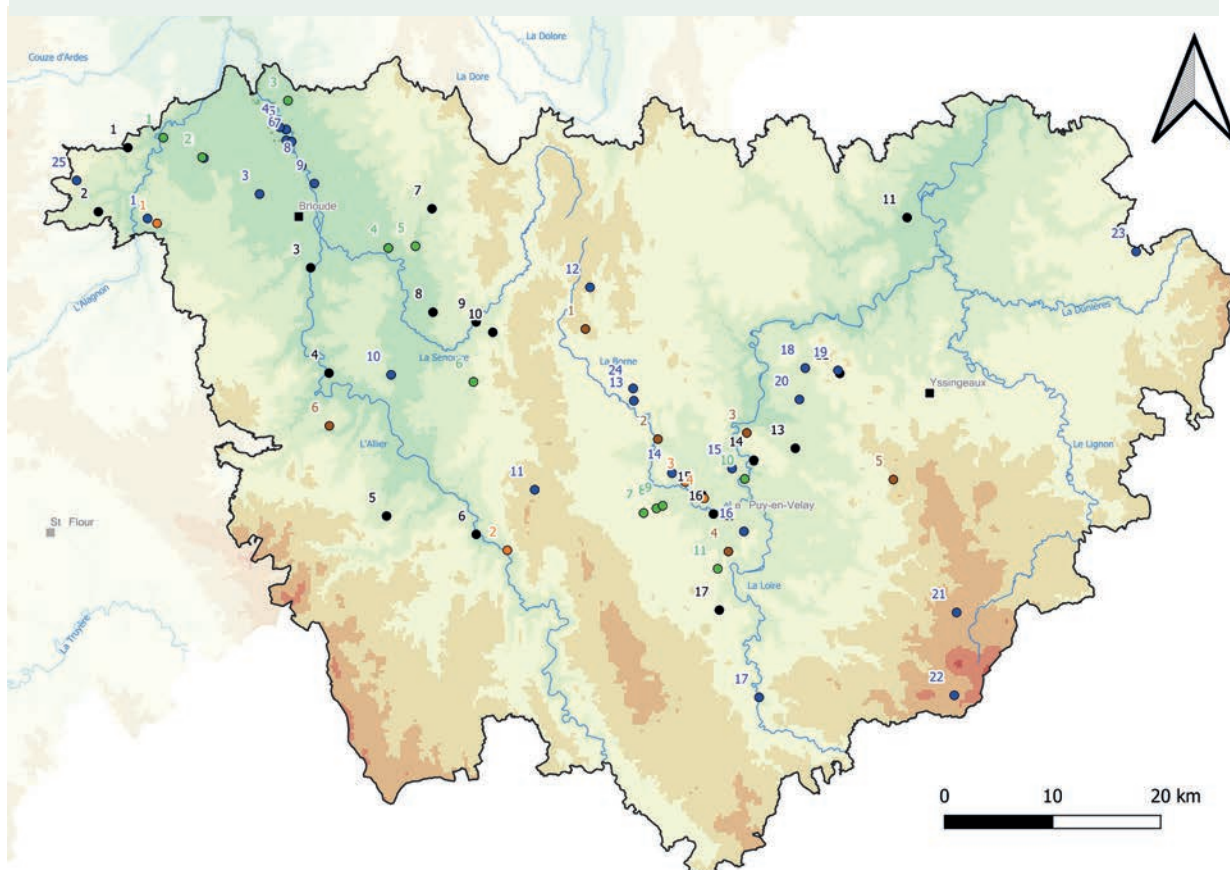
LA PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES PAR LA MAÎTRISE FONCIÈRE ET D'USAGE



63 sites gérés, soit 204 ha



Dont 32 % en propriété



ZONES HUMIDES

1. Lac Long (Espalem)
2. Lac de Lorlanges (Lorlanges)
3. Pré-salé de Beaumont (Beaumont)
4. Val d'Allier à Vergongheon (Vergongheon)
5. Val d'Allier – Méandre des Granges (Auzon)
6. Val d'Allier à Azérat – Rive gauche (Azérat)
7. Val d'Allier à Azérat – Rive droite (Azérat)
8. Val d'Allier à Cohade (Cohade)
9. Val d'Allier – Méandre de Précaillé (Lamothe)
10. Le Pechey (Cerzat)
11. Marais de Limagne (Saint-Jean-de-Nay / Siaugues-Sainte-Marie)
12. Zones humides de Monlet – Bréchnignac, Estublat et les Bouchoux (Monlet)
13. Lac de Drossac (Lissac)
14. Marais de Bleu (Saint-Vidal)
15. Marais de la Plaine (Polignac)
16. Marais d'Ours (Le Puy-en-Velay)
17. Gorges de la Loire – Le Chambon (Goudet)
18. Mare de Bachat de Blanhac (Rosières)
19. Mare de Chalendar (Mézères)
20. Mare de la Garnassette (Beaulieu)
21. Marais des Couffours (Saint-Front)
22. Tourbière de Goudoffre (Les Estables)
23. Sources du Gournier (Saint-Romain-Lachalm)
24. Zone humide de Lachaud (Lissac)
25. Source de Saillus (Saint-Etienne-sur-Blesle)

SITES À CHAUVES-SOURIS

1. Galerie de Marmaissat (Torsiac)
2. Galerie du Ruisseau – Le Cheylat (Saint-Etienne-sur-Blesle)
3. Cavitité de Védrières (Vieille-Brioude)
4. Gîte de reproduction du Pouget (Lavoûte-Chilhac)
5. Mine de Marsanges (Langeac)
6. Mine de Prades (Prades)
7. Gîte de reproduction de Saint-Didier-sur-Doulon (Saint-Didier-sur-Doulon)
8. Gîte de reproduction de Chassagnes (Chassagnes)
9. Gîte de reproduction de Sainte-Marguerite (Sainte-Marguerite)
10. Mine de Pouzols (Josat)
11. Mine de Navogne (Bas-en-Basset)
12. Gîte de reproduction de Mézères (Mézères)
13. Gîte de reproduction de Malrevers (Malrevers)
14. Caves de Saint-Quentin (Chaspinhac)
15. Grotte de la Denise et environs (Polignac)
16. Cavitité de la Maison des Communes (Espaly-Saint-Marcel)
17. Carrière de Coucouron (Solignac-sur-Loire)

VERGERS

1. Verger des terrasses de Léotoing (Léotoing)
2. Verger du lac de Lorlanges (Lorlanges)
3. Verger d'Auzon – Les Remparts (Auzon)
4. Verger de Frugières-le-Pin (Frugières-le-Pin)
5. Verger de Vals-le-Chastel (Vals-le-Chastel)
6. Verger du CBN Massif Central (Chavaniac-Lafayette)
7. Verger RTE de Lonnac (Sanssac-L'Eglise)
8. Verger RTE de Coyac – Ouest (Sanssac-L'Eglise)
9. Verger RTE de Coyac – Est (Sanssac-L'Eglise)
10. Verger RTE de Durianne (Le Monteil)
11. Verger DIR (Cussac-sur-Loire / Le Puy-en-Velay)

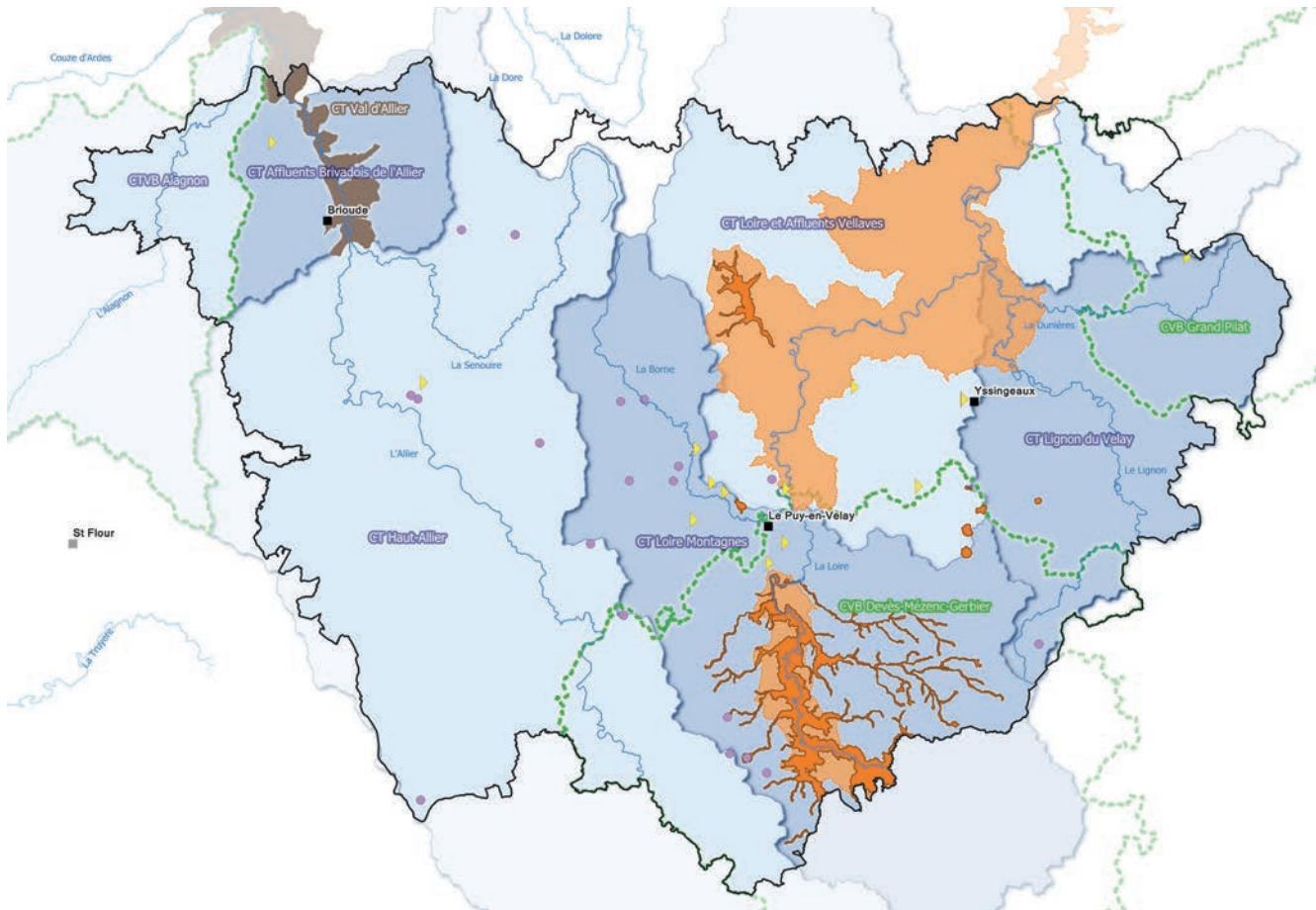
FORÊTS

1. Volcan du Mont Bar (Allègre)
2. Vallée de la Borne – Bois de la Valette (Saint-Paulien / Borne)
3. Gorges de la Loire – Bois noirs (Lavoûte-sur-Loire)
4. Bois des Gorges du Lion (Le Puy-en-Velay)
5. Massif du Meygal – Bois de la Mézère (Queyrières)
6. Bois de Chenevière (Arlet)

MILIEUX THERMOPHILES

1. Coteau des Fourches (Espalem)
2. Gorges de l'Allier – Pont Gibert (Saint-Bérain)
3. Rocher des Estreys (Polignac)
4. Mont de la Denise (Espaly-Saint-Marcel)

L'APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



Légende :

- ▶ Appui à la mise en oeuvre de mesures compensatoires
 - Appui à la politique des Espaces Naturels Sensibles
 - Accompagnement pour la préservation des zones humides
 - Accompagnement pour la préservation de la trame verte et bleue
- Accompagnement pour la préservation de la dynamique fluviale
 - Site Natura 2000 oiseaux (ZPS)
 - Sites Natura 2000 habitats (ZSC)



▲ Paysage Mézenc



Les marais et les tourbières

Marais, tourbières, prairies humides, forêts alluviales, mares... Les zones humides sont omniprésentes dans les paysages de Haute-Loire. Bien que longtemps considérés comme dangereux ou insalubres, ces milieux remplissent des fonctions essentielles et rendent de nombreux services à la collectivité : épuration des eaux, régulation des volumes d'eau, réservoirs de biodiversité...



Exemple du marais de Limagne (Siaugues-Sainte-Marie, Saint-Jean-de-Nay)

De 2014 à 2020, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a animé le site Natura 2000 du marais de Limagne, en lien avec le département de Haute-Loire dans un premier temps, puis avec le SMAT du Haut-Allier. Propriété sectionnale, cette tourbière de plus de 30 hectares est répartie sur deux communes avec lesquelles le CEN Auvergne a signé, en 2019, deux conventions de partenariat pour la gestion du marais.



▲ Vue générale du marais de Limagne (Siaugues Sainte-Marie, Saint-Jean de Nay)



▲ Lycopode inondé

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

- **RENCONTRES ET CONCERTATION**
Avec les propriétaires et usagers, en particulier les agriculteurs et les propriétaires forestiers.
- **ANIMATIONS DE DÉCOUVERTE DU SITE**
Pour les habitants et les scolaires.
- **SUIVIT SCIENTIFIQUES**
Le site abritant une très grande biodiversité, un suivi des espèces ou des milieux sont réalisés régulièrement, notamment en partenariat avec le Conservatoire botanique.
- **RÉALISATION DE TRAVAUX D'URGENCES**
Pour le Lycopode inondé, consistant à « rajeunir » le milieu autour des stations pour essayer d'enrayer la disparition de l'espèce.



▲ Travaux de décapage de la végétation



▲ Ancienne carrière de Lapeyre

UN ANCIEN CRATÈRE

La tourbière est située dans un ancien cratère formé par des explosions datant de 1 à 2 millions d'années, provoquées lors de la rencontre entre des nappes d'eau et la lave en fusion (le volcanisme était très actif à l'époque). En Haute-Loire, ces structures particulières et marquantes du paysage sont appelées des maars.



▲ Tourbière du marais de Limagne

ZOOM SUR... LA FÊTE DU MARAIS

Organisée en 2017 par la commune de Siaugues-Sainte-Marie et le CEN Auvergne, en partenariat avec l'association Les pieds à Terre, le SMAT, l'ACCA de Siaugues-Sainte-Marie et l'association de randonnée, la fête du marais est un événement qui restera dans les mémoires. Elle a permis de réunir les habitants autour de différents ateliers de découverte du marais et s'est terminée autour d'un « Espartinou », repas froid traditionnel sous chapiteau à Siaugues-Sainte-Marie.



▲ Sortie découverte lors de la fête du marais à Siaugues-Sainte-Marie

LA PAROLE À...

GILLES RUAT,
MAIRE DE SIAUGUES-
SAINTE-MARIE

« Le partenariat entre le CEN Auvergne et la mairie de Siaugues-Sainte-Marie est essentiel pour la préservation et la valorisation du Marais de Limagne. »

Le CEN Auvergne réalise un accompagnement de qualité du point de vue scientifique, mais il permet aussi à nos concitoyens de se réapproprier ce lieu, notamment grâce à des actions de sensibilisation et d'animations ouvertes au grand public. Nous espérons que l'accompagnement du CEN Auvergne se poursuivra dans les années à venir, afin de préserver le marais de Limagne durablement, et de valoriser cette richesse patrimoniale auprès des habitants. »

▼ Marais de Limagne



▼ Suivi naturaliste du Lycopode inondé





Les lacs de chaux

Les lacs de chaux sont des milieux humides particuliers et spécifiques à la Région Auvergne. Ces zones humides se développent en contexte de plateaux basaltiques déconnectés des cours d'eau, dans des dépressions où l'argile s'accumulant permet la formation de « lacs » peu profonds longuement inondés en hiver et s'asséchant fortement en été. De taille modeste allant jusqu'à plusieurs hectares, ces lacs étaient beaucoup plus nombreux par le passé (travaux d'assèchement menés pour leur exploitation agricole). Quelques-uns de ces sites les plus emblématiques font maintenant l'objet de toutes les attentions, notamment dans le cadre de la politique du Département sur les espaces naturels sensibles.



Exemple du lac de Lorlanges

Ce site de 5 hectares, l'un des plus grands lacs de chaux du département, fait l'objet depuis 2005 d'un bail emphytéotique pour sa gestion entre le CEN Auvergne et la commune de Lorlanges.

Le lac de Lorlanges a fait l'objet de travaux soutenus par le département de Haute-Loire et la Fondation du patrimoine, **pour restaurer les abords du site** dégradés par la présence de l'ancienne décharge communale.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES



▲ Site du lac de Lorlanges

- **TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE ET POSE DE CLÔTURES**
Pour remettre en pâturage les prairies humides bordant le lac et ainsi garder les milieux ouverts, en partenariat avec un éleveur local.
- **CRÉATION D'UNE MARE PÉDAGOGIQUE ET D'UN SENTIER DE DÉCOUVERTE**
- **IMPLANTATION D'UN VERGER CONSERVATOIRE ET D'UN OBSERVATOIRE**
En lieu et place de l'ancienne décharge.



▲ Verger conservatoire (Lorlanges)



▲ Rainette verte

AILLEURS DANS LE DÉPARTEMENT

Le CEN Auvergne gère également d'autres lacs de chaux, comme **le marais de Bleu à Saint-Vidal**, en lien avec la LPO. Des travaux de restauration ont permis de rétablir le fonctionnement naturel du site grâce au bouchage du drain central tout en maintenant une activité agricole de fauche et de pâturage adaptée.

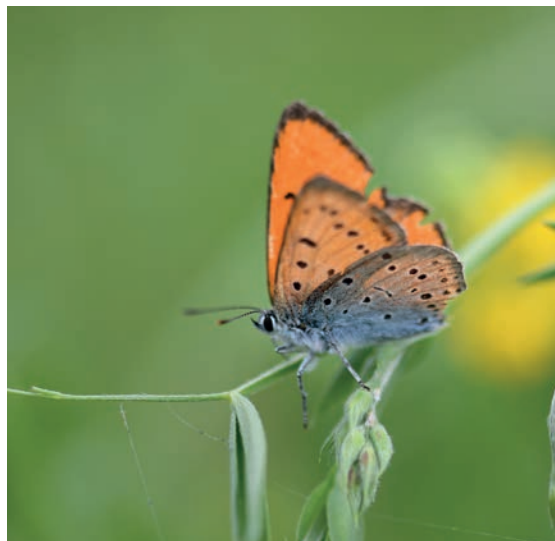
Le marais du Péchay à Salzuit fait également l'objet de toutes les attentions, puisqu'il abrite le très rare Cuivré des marais. Ces deux sites ont été achetés dans le cadre de la mise en œuvre de mesures compensatoires liée à des travaux sur une ligne RTE pour le premier, et de l'aménagement du passage à niveau de Salzuit pour le second. L'un des quatre lacs d'Espalem, dit **le Lac long**, fait également partie du réseau des lacs de chaux géré par le CEN Auvergne dans le département.



▲ Marais du Péchay (Salzuit)



▲ Marais de Bleu (Saint-Vidal)



▼ Cuivré des marais

▼ Lac long (Espalem)





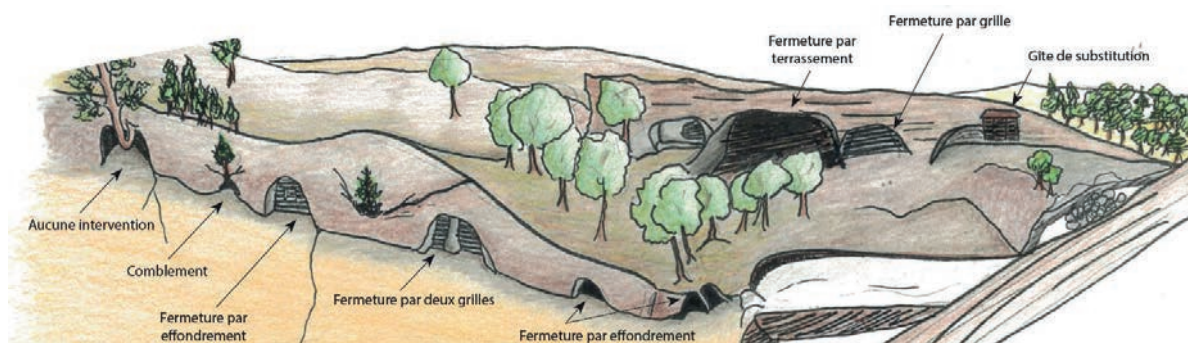
Les sites à chauves-souris

Les chauves-souris sont des espèces fragiles dont la présence témoigne d'une bonne qualité de l'environnement. Leur situation est aujourd'hui néanmoins très préoccupante avec des effectifs en grande diminution. Outre le maintien d'une mosaïque de milieux sur les territoires permettant d'offrir une diversité et une abondance d'insectes satisfaisantes à toutes les espèces ainsi que des voies de déplacement de qualité, il est important de préserver leurs sites de reproduction et d'hibernation.



Exemple de la carrière de «Coucouron» (Solignac-sur-Loire)

Depuis 2011, une convention de gestion a été signée entre la commune de Solignac-sur-Loire (propriétaire) et le CEN Auvergne pour l'aménagement du site afin de stabiliser la population de chauves-souris et garantir leur tranquillité durant la période hivernale.



▲ Croquis des travaux d'aménagement

L'ancienne carrière de pouzzolane de Solignac-sur-Loire est identifiée comme **le plus important gîte d'hibernation connu en Haute-Loire pour une espèce de chauves-souris : le Grand Rhinolophe**. Suivis depuis 1982, les effectifs présents en hiver dans les galeries ont diminué très fortement à cause d'une fréquentation de plus en plus importante des galeries par le public et de conditions thermiques très fluctuantes.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES



▲ Grille installée à l'entrée d'une galerie

- FERMETURES DE CERTAINES GALERIES PAR ÉBOULEMENT**
 Certaines galeries ont été éboulées afin d'améliorer les conditions thermiques au sein de l'ancienne carrière en limitant les courants d'air. En effet, les Grands rhinolophes ont besoin d'une température relativement stable pour passer l'hiver « hors gel ».
- SÉCURISATION DU SITE PAR LA POSE DE GRILLES**
 Des grilles ont été installées sur plusieurs entrées de l'ancienne carrière afin de limiter les intrusions du public et le dérangement des chauves-souris présentes.
- SUIVI DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS EN HIBERNATION**
 Un suivi est réalisé chaque année avec l'association Chauve-souris Auvergne afin d'évaluer l'efficacité des travaux sur les populations.

AILLEURS DANS LE DÉPARTEMENT

- **Suivi et aménagement de gîtes d'hibernation** : le CEN Auvergne gère de nombreux ouvrages miniers ou grottes naturelles abritant des chauves-souris en hiver comme la grotte de la Denise (Polignac), les mines de Marsanges (Langeac) ou les mines de Navogne (Bas-en-Basset).
- **Suivi et aménagement de gîtes de reproduction** : Le CEN Auvergne gère également des bâtiments abritant des chauves-souris en été comme les églises de Chassagnes et de Sainte-Marguerite dans la vallée de la Senouire.



▲ Grotte de la Denise (Polignac)



▲ Comptage hivernal grotte de la Denise (Polignac)

▼ Petit rhinolophe © Fabien Eygal



▼ Église de Chassagnes





Les milieux thermophiles

Les milieux thermophiles désignent des zones caractérisées par un microclimat chaud et sec résultant de la combinaison de plusieurs facteurs comme un terrain en pente, une roche perméable et une bonne exposition (du sud-ouest au sud-est). Ces milieux se caractérisent par un sol superficiel et pauvre en éléments nutritifs, accueillant des types de végétation « maigres » et d'affinité méditerranéenne. Ils abritent aussi de nombreuses espèces rares à l'échelle régionale.



Exemple du Mont Denise (Polignac)

Depuis 2009, le CEN Auvergne est la structure animatrice du site Natura 2000 du Mont Denise, en partenariat avec la commune de Polignac (structure porteuse). Dans le cadre de l'animation du site, un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans a été signé en 2019 avec la commune d'Espaly-Saint-Marcel, déléguant la gestion d'une parcelle communale sur le Mont Denise au CEN Auvergne afin de restaurer les pelouses sèches qui s'y développent.



▲ Vue du Mont Denise (Polignac)



▲ Pelouses (Espaly-Saint-Marcel)

Surplombant le bassin du Puy-en-Velay, cet ancien volcan abrite **des pelouses sèches rares** au niveau européen, **où se développe une très grande biodiversité dont des orchidées sauvages**. Pâturées jusque dans les années 2000, elles n'étaient plus entretenues et étaient **menacées par l'envahissement des genêts et des ronciers**. **La remise en pâture doit donc permettre de préserver ces habitats et leur biodiversité.**

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES



▲ Pose d'une chicane (Polignac)

- **TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE ET DE REMISE EN PÂTURAGE**

Un parc de pâture de 2 hectares a été créé afin de faire pâturer des moutons durant quelques semaines en dehors des périodes de floraison des espèces rares et menacées du site.

- **INSTALLATION DE CHICANES PIÉTONS**

Des chicanes piétonnes ont été installées de part et d'autre du parc de pâture afin de permettre aux riverains de poursuivre leurs activités (trail, jogging, marche, pique-nique, parapente...) tout en limitant la pratique sauvage de sports motorisés.

LA PAROLE À...

JEAN-PAUL VIGOUROUX
MAIRE DE POLIGNAC



« Le partenariat entre le CEN Auvergne et la mairie de Polignac concerne le Site Natura 2000 des grottes de la Denise, pour lequel un comité de pilotage a été mis en place. Ce partenariat se passe très bien et nous espérons qu'il pourra continuer dans les années à venir pour conserver ces sites. »

LA PAROLE À...

« J'ai aidé le CEN Auvergne pour rétablir les pelouses sèches du Mont de la Denise qui étaient embroussaillées, grâce à un troupeau d'une cinquantaine de mes brebis qui pâturent environ 15 jours toutes les trois semaines. »

JÉRÔME POT,
EXPLOITANT AGRICOLE
À POLIGNAC

▼ Pâturage au Mont de la Denise



AILLEURS DANS LE DÉPARTEMENT

• Étude et préservation des pelouses landicoles sur le massif du Mézenc.

Dans le cadre du CVB Devès, Mézenc, Gerbier, le CEN Auvergne mène une étude sur les mosaïques de pelouses à nard raide et landes basses, en contexte agricole. Elle concerne dix communes situées sur le massif du Mézenc, et a été réalisée entre 2020 et 2022. L'objectif est de préciser la localisation, les enjeux écologiques et les menaces qui peuvent peser sur ces milieux. Cette amélioration des connaissances permettra d'initier des actions pour la préservation des sites les plus remarquables.



▲ Pelouse à nard raide et lande montagnarde (Les Estables)



Les milieux alluviaux

La Haute-Loire a la particularité d'être traversée par deux rivières majeures, la Loire et son principal affluent l'Allier. Elles dessinent des gorges profondes depuis les sources du Mézenc pour la Loire en passant par le Puy-en-Velay, et depuis la Margeride Lozérienne pour l'Allier jusqu'à Brioude, où la plaine alluviale et ses méandres commencent avant de rejoindre les grandes plaines du Puy-de-Dôme et de l'Allier.



Exemple des bords de Loire (Goudet)

La Loire à Goudet regroupe de nombreux enjeux de patrimoine naturel.

À Goudet, les gorges s'élargissent et la rivière forme une longue plage naturelle de sables et de galets, support de milieux alluviaux très riches. Dans la forêt alluviale, le Peuplier noir est scruté de près par une équipe de chercheur de l'INRA et de l'ONF qui y ont découvert **une ressource génétique unique pour la conservation de l'espèce**, menacée par les hybridations avec les peupliers plantés pour la sylviculture. **Une charte de conservation du Peuplier noir a ainsi été signée** avec la commune, le propriétaire, l'INRA et le CEN Auvergne, partenaire de la commune dans la gestion et la valorisation du site.



◀ Chemin du câble (Goudet)

LA PAROLE À...

MARC VILLAR INRAE* ET
OLIVIER FORESTIER ONF,
ANIMATEURS DU PROGRAMME
NATIONAL DE CONSERVATION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES DU
PEUPLIER NOIR

*INRAE =
Institut national de recherche
pour l'agriculture,
l'alimentation et l'environnement



INRAE

« **Dans le contexte de la conservation du Peuplier noir**, espèce emblématique de la forêt alluviale, cinq sites naturels ont été sélectionnés en France, renfermant des populations originales de cette espèce menacée. Le site de Goudet en Haute-Loire a été ainsi choisi du fait du contexte géographique et écologique (altitude et Loire amont), la grande diversité de cette population et des conditions favorables à la régénération de l'espèce. **Le CEN Auvergne, gestionnaire du site, a été un acteur majeur de ce choix** : en signant une charte de gestion conjointement avec les différents acteurs impliqués, le Conservatoire d'espaces naturels contribue à la sauvegarde de ce site unique et ainsi à la conservation de cette espèce et de sa diversité. »

▼ Peuplier noir (Goudet)



Exemple du Val d'Allier (Brivadois)

Savez-vous qu'à Fontannes, il y avait dans le passé un port, et qu'à Cougeac, un atelier de fabrication de bateaux de marinières utilisait les sapins issus des forêts de La Chaise Dieu ?

Avant l'arrivée du chemin de fer, les sapinières étaient en effet légion sur l'Allier, qui devenait navigable à partir de Brioude. L'Allier, rivière peu aménagée par les hommes, a gardé son caractère sauvage et les méandres se dessinent au fur et à mesure des crues et des inondations dans la plaine. **Le CEN Auvergne travaille depuis plus de 25 ans à la préservation des abords de la rivière**, qui en dehors de son côté récréatif lié à la richesse des milieux naturels, est aussi une source d'eau potable et d'activités économiques locales. Au Méandre de Précaillé par exemple, la ressource en eau est préservée, ainsi que l'activité agricole historique de pâturage dans les pré-bois, et l'ancien méandre devenu bras mort.

▼ Bras mort du Méandre de Précaillé (Lamothe)



▲ Pâturage (Lamothe)

AILLEURS SUR LE VAL D'ALLIER

D'autres sites sont préservés dans la plaine, comme l'ancienne gravière des Gounets à Auzon, et au gré de l'animation foncière menée par le CEN Auvergne, des parcelles situées en zone érodable sont acquises afin de soulager les propriétaires et exploitants des pertes liées à l'érosion des berges (Azérat, Cohade, Vergongheon). L'objectif est toujours d'arriver à concilier la préservation du fonctionnement naturel de la rivière, source de vie et rendant de nombreux services à la société, avec les activités socio-économiques en place.



▲ Parcelle érodable (Cohade)

Les falaises d'érosion sont les lieux privilégiés de nidification du Guépier d'Europe. Le CEN Auvergne a acquis une parcelle accueillant la plus grosse colonie de Haute-Loire.

▼ Guépier





Les vieilles forêts

Les vieilles forêts (forêts anciennes et matures) sont des écosystèmes complexes dont le cycle biologique s'étend sur des centaines d'années. Elles représentent de véritables réservoirs de biodiversité qui contribuent à la fonctionnalité de l'ensemble des forêts (conservation des espèces forestières peu mobiles, préservation des champignons du sol) et font partie de notre héritage culturel et social. En Auvergne, elles représentent moins de 10 % de la surface forestière. Des actions sont mises en œuvre pour les préserver sur le long terme.



Exemple du bois des Gorges du Lion (le Puy-en-Velay)

Le bois des Gorges du Lion a été acquis par l'État dans le cadre des mesures compensatoires du contournement du Puy-en-Velay. Sa gestion est confiée au CEN Auvergne. Situé sur la commune du Puy-en-Velay, il est constitué d'un mélange plutôt original de hêtres, de chênes et de pins. Ces pins, présentant des formes tortueuses caractéristiques, sont appelés pins de « boulanges » car ils étaient taillés régulièrement pour approvisionner en petit bois les fours des boulangers.

En tant que forêt ancienne, agée de plusieurs centaines d'années, **le bois des Gorges du Lion abrite des plantes et des animaux que l'on ne retrouve pas facilement ailleurs.**

L'action du CEN Auvergne pour les préserver consiste à éviter toute intervention de coupe en laissant le bois en libre évolution.



▲ Bois des Gorges du Lion (Puy-en-Velay)

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

- **LIMITATION DU PÂTURAGE**

Un troupeau traversait régulièrement le bois en consommant des plantes du sol, notamment les orchidées Céphalanthères rouge, qui sont protégées. En accord avec l'agriculteur, une clôture a été mise en place pour limiter le passage à un simple couloir, et éviter le pâturage dans le reste du bois.

- **RÉALISATION D'UN INVENTAIRE DES COLÉOPTÈRES LIÉS AU BOIS MORT**

157 espèces ont été inventoriées, dont 31 que l'on observe presque uniquement dans les vieilles forêts. Ainsi, bien que de petite taille et en secteur périurbain, le bois des Gorges du Lion peut être considéré comme un cœur de biodiversité forestière sur la commune du Puy-en-Velay.

AILLEURS EN AUVERGNE



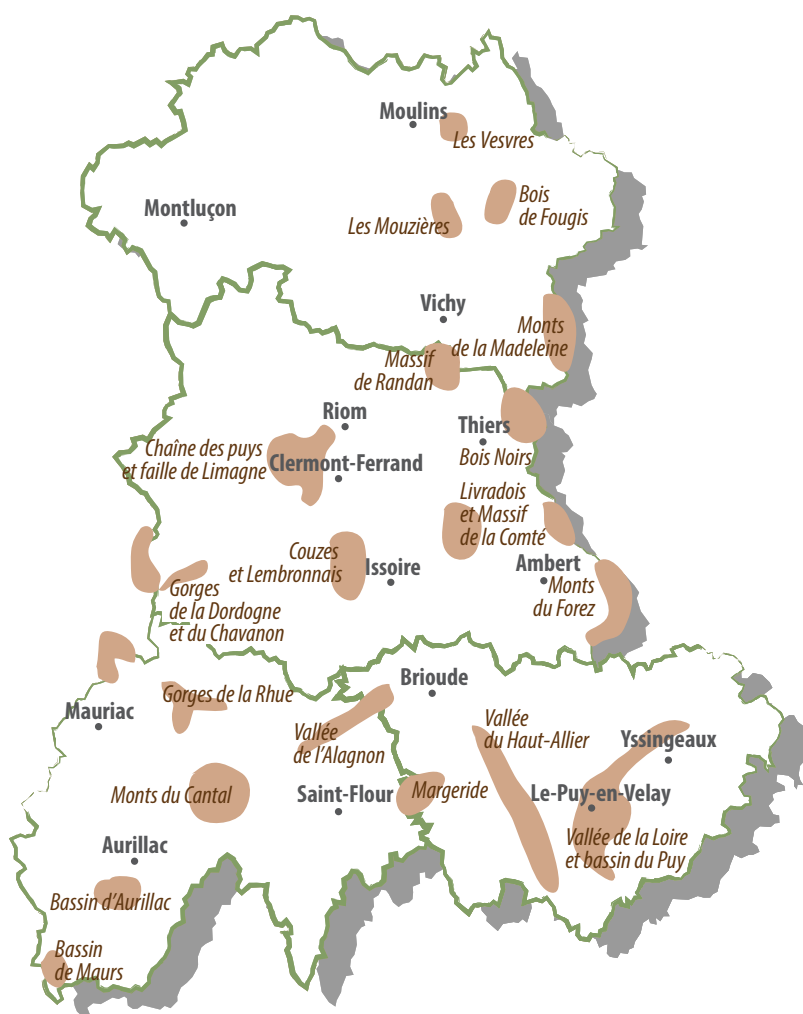
- Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne porte le projet Sylvae dont le principe est simple : **acquérir des parcelles de vieilles forêts et les laisser en libre évolution** ! Il souhaite ainsi compléter son réseau de forêts protégées par l'achat de parcelles représentatives des grands types forestiers d'Auvergne (*forêt de plaine, forêt de montagne, sur des roches différentes, exposées au nord ou au sud...*). En pratique : **aucune coupe et aucune intervention ne seront programmées**. L'objectif est de laisser les arbres accomplir leur cycle biologique : croissance, maturité, vieillissement puis mort suivie d'une régénération naturelle. Ces achats de parcelles seront complétés par **un volet d'acquisition de connaissances scientifiques** avec la mise en place de suivis à long terme.

LE RÉSEAU SYLVAE



385 ha de vieilles forêts
Dont plus de 56 hectares de forêts à haute valeur écologique

SECTEURS CIBLÉS POUR L'ACQUISITION





Les vergers

Depuis sa création, le CEN Auvergne s'investit dans la préservation des variétés fruitières anciennes auvergnates et des vergers de plein vent, pour perpétuer un patrimoine régional riche et historique. Pour pallier à la disparition de ces vergers anciens, le CEN Auvergne s'implique sur des opérations d'inventaire, de collecte et de multiplication.



Pérenniser un patrimoine historique

Le premier verger de sauvegarde du CEN Auvergne a pris racine à Tours-sur-Meymont (63). Il accueille aujourd'hui sur 2,8 ha, la plus grande collection de variétés fruitières régionales en Auvergne. On y dénombre quelque 436 fruitiers pour 238 variétés différentes, dont 148 pommiers et 47 poiriers.

Le CEN Auvergne gère un réseau d'environ 50 **vergers de sauvegarde sur les quatre départements**, avec le soutien de nombreuses collectivités ou entreprises désireuses de s'impliquer localement dans cette action.

La sensibilisation à cette thématique est également accentuée par les animations et les formations proposées tout au long de l'année : stages de taille et de greffe, conférences.



▲ Verger conservatoire de Tours-sur-Meymont



▲ Pomme de fer



▲ Verger du château de Durianne (Le Monteil)

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

- **PLANTATION DE PLUSIEURS VERGERS DANS LE CADRE DE MESURES COMPENSATOIRES**

Plusieurs vergers de sauvegarde ont été plantés chez des propriétaires privés dans le cadre des mesures compensatoires liées à la reconstruction de la ligne électrique Rte P2 Loire. Le plus important (70 arbres) se situe au château de Durianne (Le Monteil).

- **DÉVELOPPEMENT D'UN RESEAU DE VERGERS COMMUNAUX**

Des conventions de gestion entre le CEN Auvergne et des communes ont été signées afin de constituer un réseau de vergers sur des parcelles communales, la plupart du temps à proximité des bourgs. Ces lieux de vie locale ont émergé sur les communes de Lorlanges, de Léotoing, d'Auzon, de Chavaniac-Lafayette, de Vals-le-Chastel ou encore de Frugières-le-Pin.

- **CONSTITUTION D'UN PRÉ-VERGER À LA DIR MASSIF CENTRAL**

En 2019, le CEN Auvergne a planté le plus grand verger de sauvegarde après Tours-sur-Meymont (120 arbres) sur les parcelles du centre d'entretien et d'intervention de la DIR Massif Central à Cussac-sur-Loire. L'entretien est réalisé par les agents de la DIR Massif Central (accompagnement du CEN Auvergne avec des formations aux agents) épaulés par des moutons qui pâturent le verger sur plus de 2 hectares.

L'accompagnement des gestionnaires et des collectivités pour la préservation des zones humides

Depuis 2005, le CEN Auvergne est impliqué dans des dispositifs d'animation visant à sensibiliser, informer et conseiller les propriétaires et gestionnaires de zones humides.



L'objectif est de trouver des solutions individualisées qui permettent de concilier la préservation de ces milieux sur le long terme et le maintien des activités en place.

- **Accompagnement de collectivités locales** pour une meilleure prise en compte des zones humides dans les projets de territoire et politiques locales (PLU, réglementation des boisements, etc.).
- **Accompagnement d'exploitants agricoles** : de nombreuses zones humides se situent dans des zones entretenues par l'agriculture. Leur présence peut être un atout, notamment en période de sécheresse et de petits aménagements peuvent améliorer leur usage agricole.
- **Accompagnement de propriétaires forestiers** : les propriétaires forestiers peuvent également participer à la préservation des zones humides et des espèces végétales et animales associées.



▲ Pâturage en zone humide



▲ Concertation sur la zone humide de Drossac (Lissac)

LA PAROLE À...

GILBERT ROUX,
MAIRE DE LISSAC

« Sur la commune de Lissac au lieu dit Drossac existe depuis très longtemps une zone humide qu'on appelle "le lac", en fait il ne restait pas grand chose du lac car certains ouvrages étaient défectueux. **Avec la participation du CEN, un travail d'étanchéité et de clôture a été effectué afin de préserver la zone.** Aujourd'hui l'eau reste même en période estivale et la faune est revenue (canards, poules d'eau...). Au printemps même les grenouilles se font entendre ! Cette gestion du site s'est faite en entente avec les agriculteurs du secteur et les animaux continuent à pâturer l'herbe sur le pourtour de la zone. Et enfin, la haie qui protège le site a été renforcée. **Cette opération est une réussite !** »

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

- **VISITE DE TERRAIN ET DIAGNOSTIC PERSONNALISÉ DES ZONES HUMIDES**

Actions conduites à l'échelle de l'exploitation agricole ou de parcelles forestières prenant en compte les enjeux agronomiques et sylvicoles.

- **ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX**

Aménagement de points d'abreuvement, mise en place de dispositifs de franchissement de cours d'eau (passerelle par exemple), plantation de feuillus, etc.

- **INVENTAIRE DE ZONES HUMIDES**

Concertation avec les acteurs locaux, expertise de terrains, communication autour des résultats, accompagnement pour l'intégration des inventaires dans les documents d'urbanisme.

- **ACCOMPAGNEMENT DES DÉMARCHES DE CONTRATS TERRITORIAUX ET CONTRATS VERT ET BLEU**

Haut Bassin de la Loire, Borne, Lignon du Velay, Loire et affluents vellave, Haut-Allier...

LA PAROLE À...

THOMAS JACQUES,
PROPRIÉTAIRE FORESTIER DANS
LA COMMUNE DE MONTLET

« Après avoir acheté une parcelle en zone humide qui avait fait l'objet d'une coupe à blanc de résineux, je me suis rapproché du CEN Auvergne pour bénéficier des conseils appropriés pour la gestion future de cet espace naturel. Après étude, il a été décidé de planter 400 feuillus (aulnes et bouleaux). Cette action a été réalisée en décembre 2020, avec les élèves de la classe de Seconde professionnelle "Forêt" et du BTS Agricole section "Gestion Forestière" du Centre de formation de Saugues – Bonnefond. **Faire appel au centre de formation répondait à mon souhait de participer à la formation de futurs exploitants forestiers, en les sensibilisant aux enjeux de sécurité ainsi qu'aux problématiques environnementales.** Car la mécanisation peut être une cause d'altération importante des zones humides en tête de bassin (les sols supportant mal les passages des lourdes charges), ce projet mené avec le CEN Auvergne a permis d'apporter un message aux jeunes, **pour une gestion durable de la forêt, notamment pour le respect des sols fragiles.** »

LA PAROLE À...

« Avec des épisodes de sécheresse plus fréquents, **les zones humides présentent une valeur environnementale considérable pour notre avenir.** Pour l'agriculture, elles constituent notamment des ressources précieuses pour le pâturage estival. Le travail de concertation autour de leur inventaire permet ainsi une **sensibilisation** autour de l'importance de ces milieux. La mise à disposition de ces données pour l'élaboration d'un PLUI enrichit **la réflexion sur un aménagement du territoire en accord avec les impératifs agricoles.** En effet, concilier préservation des espaces naturels et enjeux économiques locaux nous fait collectivement avancer dans la bonne direction ! »

ALAIN ROBERT,
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
AMÉNAGEMENT, ESPACE
RURAL, AGRICULTURE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE CAYRES PRADELLES



LA PAROLE À...

OLIVIER TEYSSIER,
MAIRE DE SOLIGNAC



« **Je tiens à remercier le CEN Auvergne** pour l'excellent travail de recensement dont notre commune a fait l'objet concernant les zones humides. **Il s'agit là d'un travail nécessaire.** La biodiversité ne cesse de s'appauvrir et les milieux humides sont une bonne réponse à ce triste constat. Si je puis vous être utile de quelque manière que ce soit, je le ferai avec plaisir et responsabilité. Soyez assurés de mon dévouement. »

Le réseau Natura 2000



Le CEN Auvergne est impliqué depuis plus de 20 ans dans la mise en œuvre de Natura 2000, principale politique de l'Union européenne en faveur de la biodiversité.

En Haute-Loire, le CEN Auvergne a été animateur de plusieurs sites Natura 2000 (jusqu'à 6 sites) dont le portage a été récemment repris par les collectivités locales, mais conserve aujourd'hui l'animation de 3 sites dédiés à la conservation des chauves-souris :

- Les suc du Velay Meygal (Zones Spéciales de Conservation)
- Les gorges de la Loire (Zone de Protection Spéciale)
- Les gorges de la Loire et affluents partie sud (ZSC)
- La grotte de la Denise (ZSC)
- L'ancienne carrière de Solignac-sur-Loire (ZSC)

Les Espaces Naturels Sensibles



Le CEN Auvergne est partenaire technique depuis plusieurs années du Conseil départemental de Haute-Loire pour un appui à sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles.

Grâce à une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Département, le CEN Auvergne apporte son appui à la conservation de sites tels que le Domaine du Sauvage, la tourbière de Chaudeyrolles, l'ENS et le site Natura 2000 du Mézenc, les étangs de Berbezit et Moissac-Bas ou encore les Narces de la Sauvetat. Il met aussi en œuvre pour le compte du département la gestion sur les zones humides du Devès, en partenariat avec la LPO.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

- **ACCOMPAGNEMENT À L'ADAPTATION DES PRATIQUES**
Natura 2000 prévoit que les propriétaires fonciers peuvent s'engager en faveur de la biodiversité en faisant évoluer leurs pratiques :
- Maintient d'une certaine richesse floristique sur des prairies agricoles ou remise en pâturage de parcelles abandonnées ;
- Maintiens de vieux arbres abritant de nombreuses espèces d'insectes par un propriétaire forestier.
- **DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE ET LA METTRE À DISPOSITION DE TOUS**
Les inventaires et les suivis du patrimoine naturel permettent de mieux connaître la biodiversité et d'évaluer son état de conservation. La diffusion des connaissances auprès des partenaires et des collectivités et un outil fondamental pour la prise en compte de la biodiversité à toutes les échelles.
- **EXPERTISE AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS**
Le CEN Auvergne met à disposition son expertise en fonction des besoins des partenaires, sur des sites en particulier comme les ENS et les sites Natura 2000 portés par les collectivités, ou sur les territoires de communes ou des Parcs naturels régionaux.
- **SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC**
Avec la mise en place de sorties découvertes, lettres d'information, sentier d'interprétation ou encore de chantiers natures.

L'appui à la mise en œuvre des mesures compensatoires

La compensation environnementale a progressivement pris une place importante dans les enjeux d'aménagement du territoire. Les porteurs de projets doivent intégrer l'enjeu écologique et essayer d'éviter les impacts ou de les réduire : s'ils sont inévitables, alors ils doivent être compensés.



Le CEN Auvergne assiste différents maîtres d'ouvrage dans leurs projets de compensations environnementales, depuis l'expertise initiale pour la recherche de site de compensation jusqu'au portage foncier des mesures ainsi qu'aux actions de restauration et de gestion à long terme.



▲ Restauration du marais de Bleu (Saint-Vidal)



▲ Installation d'une haie Saint-Vidal



▲ Vue du marais d'Ours (Le-Puy-en-Velay)

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

- **MISE EN ŒUVRE DES MESURES COMPENSATOIRES DE TRAVAUX SUR LIGNES ÉLECTRIQUES**

La planification des travaux de mise aux normes de la ligne à haute tension entre Saint-Etienne et Saint-Privat-d'Allier (P2 Loire) n'a pas permis de réduire ou d'éviter complètement les impacts environnementaux du projet. RTE, le porteur de projet, a donc sollicité le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne pour l'accompagner dans l'identification des sites pouvant accueillir la compensation de ces impacts. La recherche de ces sites a débuté environ deux ans avant les travaux et a permis de retenir différents sites dont le marais de Bleu à Saint-Vidal. 5 mares et de 2,5 km de haies ont été créées dans le cadre de projet de compensation.

- **APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES COMPENSATOIRES DU CONTOURNEMENT DU PUY-EN-VELAY (RN88)**

Le projet routier pour la création du contournement du Puy-en-Velay (RN88) prévoyait la destruction de divers habitats d'espèces protégées : zones humides, murets, haies et mares. L'État a confié au CEN Auvergne la mise en œuvre des travaux de compensations sur le marais d'Ours : retrait d'un remblai, creusement de mare et gestion agricole extensive... Le même type d'action est mené pour le compte de la région Auvergne-Rhône-Alpes autour d'Yssingeaux et du contournement de Saint-Hostien et du Pertuis par la RN88.

La gestion et le suivi des sites de compensations sont confiées au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne pour une durée de 15 ans à 30 ans.

Les Plans Régionaux d'Action (PRA) en faveur d'espèces menacées

Les plans nationaux d'action (PNA) sont un outil de protection de la biodiversité, coordonné par l'Etat. Ils se déclinent localement à travers les Plans Régionaux d'Action. En Auvergne Rhône-Alpes, le CEN Auvergne est chargé de l'animation de trois d'entre eux, en lien avec d'autres structures partenaires : PRA Odonates, PRA Papillons et PRA Moule perlière.



Pour la plupart, les espèces menacées qui sont inscrites dans les plans d'action ne vivent plus que sur quelques sites bien délimités. Pour permettre leur préservation, le CEN Auvergne prend contact avec les propriétaires, usagers, collectivités concernés afin de les informer de leur présence et d'évoquer les actions qui pourraient être favorables ou défavorables pour ces espèces. Par exemple, un papillon rare l'Azuré de la croisette a été identifié sur le Mont Coupet (commune de Mazeyrat d'Allier) des dispositions ont donc été prises pour sa préservation.

Grâce à une aide financière de l'état, du FEDER Massif Central et de la communauté de communes du Haut-Allier, plusieurs actions ont pu être mises en place :

- **Rencontre des deux agriculteurs concernés** : observation du papillon et de sa plante hôte, information sur la gestion qui lui est favorable et discussion autour des pratiques agricoles actuelles et envisagées.
- **Réalisation de travaux** d'égouttage, de clôture et de débroussaillage sur l'une des parcelles pour permettre de conserver les pins tout en facilitant l'entretien mécanique des parcelles en fin de saison et de maintenir le pâturage.
- **Évaluation et suivi de l'état de la population** : comptage des œufs du papillon sur sa plante hôte : la Gentiane croisette et recherche des fourmis nécessaires à son cycle de vie.
- **Animation d'un projet pédagogique** comprenant plusieurs interventions dans les classes de l'école de Mazeyrat d'Allier autour des papillons et du Mont Coupet.
- **Animation d'une sortie de découverte** pour le grand public.

Le plus souvent, l'information qui permet au propriétaire ou à l'utilisateur de savoir qu'il a une responsabilité, suffit à éviter une destruction accidentelle et à préserver l'espèce.



▲ Prospection odonates



▲ Moule perlière, espèce menacée encore présente dans les rivières de Haute-Loire.



▲ Azuré de la croisette, un papillon rare présent en Haute-Loire

Des semences locales pour nos prairies

Les prairies naturelles de fauche représentent une réelle richesse pour le territoire auvergnat et le Massif central. Véritables réservoirs de biodiversité, elles tiennent un rôle primordial au niveau socio-économique, paysager et écologique.

Ces prairies diversifiées peuvent être aujourd'hui menacées par des pratiques de fauche trop précoces (*empêchant le renouvellement naturel des prairies*), par les dégâts occasionnés par les campagnols terrestres ou encore par les dérèglements climatiques. Pour contrer cette érosion, les agriculteurs pratiquent des semis ou sursemis avec des semences commerciales, produites hors de nos régions, de nos sols et de nos climats (origines européenne et mondiale).

Il existe encore pourtant de belles prairies dans le Massif central pouvant fournir des mélanges de graines adaptés à nos territoires, encore faut-il trouver des moyens de récolter, trier et semer ces graines. Ainsi, **depuis 2012, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne s'implique dans des projets visant à tester et promouvoir l'utilisation de semences d'origine locale** en lien avec des agriculteurs volontaires et certaines collectivités.

En Haute-Loire, **des premières expérimentations utilisant des semences locales se déploient dans le cadre des mesures compensatoires de la RN102** liées au contournement d'Arvant. Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne mène, dans ce cadre, une mission de restauration de milieux bocagers et prairiaux. Une parcelle de deux hectares cultivée a été identifiée et sécurisée par une Obligation Réelle Environnementale (ORE) : une prairie a été restaurée, en utilisant des semences récoltées sur la parcelle adjacente, avec l'accord du propriétaire. Un suivi naturaliste est organisé pour mesurer le retour de la végétation et de la faune associée.

La problématique des semences locales est aujourd'hui prégnante sur les territoires de moyenne montagne. Agriculteurs et collectivités de Haute-Loire peuvent également agir pour les prairies naturelles.



▲ Prairie naturelle



▲ Récolte de semences locales avec la Prairie, brosseuse à graines

Le partenariat avec la Safer Auvergne-Rhône-Alpes



Les six CEN et la Safer d'Auvergne Rhône-Alpes ont signé une convention de partenariat en 2020, aboutissement d'un rapprochement des équipes techniques et des élus des structures dans le travail mené sur le foncier.

En Haute-Loire, le partenariat s'est développé autour de plusieurs axes de travail :

- **La participation du CEN Auvergne au comité technique départemental de la Safer**, en tant que membre de droit (les CEN étant également membre du Conseil d'Administration de la Safer).
- **La mise en œuvre des mesures compensatoires via la recherche de sites de compensation**, la Safer effectue la veille et l'animation foncière tandis que le CEN procède aux expertises environnementales. Le lien de la Safer à la fois avec les propriétaires et les exploitants est un atout dans la réussite des projets.
- **La veille foncière des terrains en vente** permettant au CEN Auvergne d'identifier en amont des acquisitions les enjeux environnementaux. Ce travail permet soit l'acquisition par le CEN Auvergne de propriétés au titre de programmes de préservation en cours (Sylvae par exemple), soit de notifier les propriétaires et exploitants des enjeux et des opportunités d'action en faveur de la biodiversité possible.
- **La mise à disposition régulière des données de biodiversité par le CEN Auvergne**, l'évaluation financière de terrains par la Safer pour le CEN Auvergne et l'information réciproques des équipes.

ZOOM SUR... SUR LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE RÉSEAU DES 6 CEN D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET LA SAFER AURA



▲ Concertation sur le terrain avec les acteurs locaux

Depuis 2018, une convention de partenariat renforce les liens entre la Safer et le réseau des CEN au niveau régional.

Les objectifs : mutualiser les connaissances, profiter des expertises réciproques et engager une réflexion commune sur les mesures compensatoires.

Dans les faits, ces liens permettent au CEN Auvergne d'accéder aux mouvements fonciers départementaux pour émettre des préconisations environnementales si nécessaires et à la Safer de mieux appréhender les enjeux liés à la préservation de la nature sur le terrain. Véritable gain de temps pour les deux réseaux, ce partenariat CEN-Safer bénéficie à l'ensemble du territoire et par ricochet, à l'ensemble des partenaires.

Nos partenaires

Les actions mises en œuvre par le CEN Auvergne dans le département de la Haute-Loire sont possibles grâce à de nombreux partenaires techniques, institutionnels et financiers ainsi que grâce à des fonds privés et mécènes.

LES PARTENAIRES TECHNIQUES, INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS



LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS



LES PARTENAIRES PRIVÉS ET MÉCÈNES





www.cen-auvergne.fr

Restons connectés !



@CENAuvergne

Conception, rédaction et crédits photos : CEN Auvergne, 2025.

Maison de la nature et de l'environnement - 17 avenue Jean Jaurès - 63200 MOZAC
Tél. 04 73 63 18 27 / Courriel : contact@cen-auvergne.fr

Antenne Haute-Loire : 5 Rue de la Roche Buffeyre, ZA La Bourzède - 43300, LANGEAC

Antenne Cantal : 8 route de Rachaldrat - 15170, CHALINARGUES

Ostal del Telh - 1 Rue Jean Moulin - 15000, AURILLAC